

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 29 juin 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.128

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 8 juin 2022, visant à obtenir :

« Provide a list of all sole-source contracts issued under pandemic emergency orders, including (i) contractor; (ii) amount; (iii) product or service to be provided, since March 1, 2020 »

Vous trouverez ci-joint un document répondant au libellé de votre demande. De plus, certaines informations demandées sont disponibles dans le rapport d'événement sur l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19 au lien suivant :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003399/>

Plus précisément, les informations demandées se retrouvent dans les annexes suivantes :

- Annexe 5 : Liste des contrats extraits du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec conclus en vertu de l'article 123 de la Loi sur la santé publique (disposition "118 - Décrets d'urgence sanitaire" utilisée dans le SEAO) pour la période du 13 mars 2020 au 23 mars 2022.
Voici le lien : [ANNEXE 5 - Rapport d'événement sur l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19 \(gouv.qc.ca\)](#)
- Annexe 5 : Liste des contrats extraits du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) conclus en vertu de l'article 123 de la Loi sur la santé publique (disposition « 118 - Décret d'urgence sanitaire » utilisée dans le SEAO)
(XLSX, 821 Ko).

... 2

Voici le lien : [22-210-17W_annexe5.xlsx \(live.com\)](#).

- Distribution et entreposage - Contrats pouvant être prolongés pour une période maximale de 5 ans.
Voici le lien : [Renouvellement positif contrat SEAO Extraction 13 Janvier \(v avec note\) VF DGBLA \(004\) \(002\).xlsx \(gouv.qc.ca\)](#).
- Vaccination et dépistage COVID-19 - Contrats pouvant être prolongés jusqu'au 31 décembre 2022.
Voici le lien : [Renouvellement positif contrat SEAO Extraction 13 Janvier \(v avec note\) VF DGBLA \(004\) \(002\).xlsx \(gouv.qc.ca\)](#).

Vous trouverez, également annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2